



DISTRICT DE FOOTBALL DE LA MAYENNE

COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

| | | |
|-------------------------|---|----------|
| Commission | Section SENIORS – FUTSAL - VÉTÉRANS | |
| Saison 2019-2020 | Date : 30 octobre 2019 - Séance ouverte à 20 h 30 | PV n° 10 |
| Présidence | M. Nicolas POTTIER. | |
| Présents | MM. Claude BARRÉ, Alain CAILLET, Pascal CORNU, Yvon DUPRÉ, Pascal PERRET. | |
| Absents excusés | MM. Jean Paul NOUVEL. | |

1. Approbation du procès-verbal

Le procès-verbal n°9 de la réunion du 17 octobre 2019 est approuvé à l'unanimité.

2. Dossier transmis par la Commission Départementale Réglementaire et Contentieux

CDRC - Dossier n°2 du 30 octobre 2019.

La CDOC prend connaissance du PV du 30/10/19 de la CDRC et valide le score du match du 08/09/19 à savoir BIERNÉ GENNES FC 2 gagne par 3 buts à 1 CHATEAU GONTIER FC 3.

CDRC - Dossier n°8 du 30 octobre 2019.

La CDOC prend connaissance du PV du 30/10/19 de la CDRC et valide le match perdu par pénalités à LAVAL MAGHREB JS 2 et qualifie en Challenge des Réserves ENTRAMMES US 3.

3. Tirage au sort de la Coupe du District B. POIRRIER

La commission procède au tirage au sort du tour complémentaire de la Coupe du District B. POIRRIER qui aura lieu le dimanche 22 décembre 2019 avec 2 rencontres.

La commission rappelle à tous les acteurs que des prolongations doivent être jouées en cas d'égalité à la fin du temps réglementaire UNIQUEMENT en Coupe du District B. POIRRIER.

4. Tirages au sort du Challenge du District B. POIRRIER, de la Coupe du District et Challenge des réserves

La commission procède au tirage au sort des 8^{ème} de Finale de la Coupe du District des réserves et du 4^{ème} tour du Challenge de District B. POIRRIER et du tour complémentaire de Challenge de District des réserves avec 10 rencontres et 6 exempts.

La commission rappelle à tous les acteurs qu'il n'y pas de prolongations sur ces trois compétitions et qu'il convient de faire tirer directement les tirs au but.

5. Point sur les compétitions départementales

CHAMPIONNATS SENIORS

Inversion d'un match le 20/10/2019 suite à un arrêté municipal en D2.

COUPES DES VÉTÉRANS

ENT. MARTIGNÉ / ENT. MONTIGNÉ

La Commission prend connaissance que la rencontre citée en objet a été avancée le 27/10/19 sans l'accord du District. La modification au calendrier hors délai de 10 jours ou sans aucun accord est passible d'une amende 25 €. La CDOC décide de facturer cette amende à hauteur de 50% pour chacun des clubs à savoir 12.50 €. Ceci explique la raison pour laquelle il était impossible d'utiliser la FMI le 27/10/19.

7. Forfait

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – D4 :

- * Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Amende de 25,00 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Journée du 20/10/2019

D4-A : CONTEST ST BAUELLE AS 4
D4-C : VOUTRÉ CA 2

D4-I : ENT ST DENIS DE GASTINES 1
D4-I : ST PIERRE LA COUR US 3

Forfaits partiels championnats départementaux seniors masculins – Vétérans :

- * Match perdu par forfait retrait de 1 point (Art. 10-II des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Score particulier 3 à 0 (Art. 10-IV des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).
- * Amende de 12,50 euros au club (Art. 26-9 des règlements des championnats régionaux et départementaux seniors masculins de la LFPL).

Journée du 20/10/2019

Groupe B : CHAILLAND Sports 1

Forfaits Challenge du District des réserves :

- * Amende de 10,00 euros au club (Grille tarifaire du District 53)

3^{ème} tour le 27/10/2019

CHATEAU GONTIER ANCIENNE 4
CONGRIER AS 2
ENT. ASTILLÉ COSMES 2
GORRON FC 3
LAVAL AS PTT 3

* * * * *

La prochaine réunion de la CDOC aura lieu sur convocation.

* * * * *

**Le Président de la commission
Nicolas POTTIER**

